

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 décembre 2008**

Date de convocation du conseil municipal : à 03 décembre 2008

Présents : MM JF HOUETTE, B JEANNE, P CRESPIN, J HOWES, B DEBOUT, D BERTHE DE POMMERY, P LARCHEVEQUE, P MORPAIN, Eric VAGANAY, MME C BEGOUX,

Absents & excusés : MME BUZIN, pouvoir donné à M DEBOUT

Secrétaire de séance : Chrytel BEGOUX

□□□□□

Début de la séance à 20h30.
Secrétaire de séance : Chrytel BEGOUX.

Nicolas HOARAU qui a effectué un stage de 3^{ème} à la mairie de Mont l'Evêque présente un projet de « Conseil des Jeunes » aux membres du Conseil Municipal. Un conseil des Jeunes d'une commune est adhérent à l'Association Nationale des Conseils Municipaux de Jeunes qui lui confère sa légitimité. Il lui est attribué un budget spécial pour son fonctionnement et la réalisation de ses projets. Ce Conseil des jeunes pourrait être représenté par 9 ou 11 jeunes de la commune, élus par les jeunes de Mont l'Evêque. Ce Conseil fonctionne comme un Conseil Municipal avec réunions plénières et commissions pour mener des projets propres aux jeunes. Il se réunit en séance plénière à raison de trois réunions par an sous la responsabilité d'un élu et d'un animateur. Ce projet pourrait être mis en place rapidement pour l'année 2009, il reste à définir le nombre d'élus nécessaire et de dresser la liste des jeunes électeurs.

Le jeune stagiaire aura comme mission de mettre en place les premières démarches pour la constitution d'un Conseil des Jeunes à Mont l'Evêque en 2009.

Le Compte-rendu de la séance du 06 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1- Contrat Temps Libre relatif aux communes de Mont l'Evêque, Montlognon, Fontaine Chaalis et Borest.

Le Contrat Temps Libre relatif aux communes de Mont l'Evêque, Montlognon, Fontaine Chaalis et Borest est arrivé à échéance le 31/12/2007.

Son renouvellement peut se faire par avenant au Contrat Enfance et Jeunesse de la commune d'Orry la Ville et reprendra l'accueil de loisirs des 3-11 ans, action antérieurement cofinancée dans le cadre du Contrat Temps Libre.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'accueil de loisirs 3-11 ans intégrera le volet jeunesse du CEJ.

Cet avenant au Contrat Enfance et Jeunesse prend effet au 01/01/2008 pour l'action énoncée ci-dessus et s'achève au 31/12/2010.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF.

2- Calendrier réunion de Conseil municipal en 2009

Les séances de Conseil municipal en 2009 auront lieu le :

15 janvier 2009	12 février 2009
12 mars 2009	09 avril 2009
14 mai 2009	11 juin 2009
09 juillet 2009	10 septembre 2009
08 octobre 2009	12 novembre 2009
10 décembre 2009	

Le 08 janvier 2008 les commissions animation et environnement se réuniront afin d'établir les prévisions 2009

3- Questions diverses

Comité des Fêtes

La Présidente, Madame HULLIGER, et les membres du comité des fêtes avaient annoncé qu'ils

souhaitaient arrêter leur activité à la fin de l'année 2008. Lors d'une prochaine Assemblée Générale ils donneront donc leur démission et il sera fait appel à des volontaires parmi les habitants de Mont l'Evêque pour reprendre la suite.

Monsieur Le Maire rappelle que le comité des fêtes a organisé cette année avec toujours un franc succès la fête des mères, le repas de la fête du village (+ de 100 personnes), le repas des anciens (70 personnes), l'arbre de Noël des enfants et il tient à remercier les membres de cette association de leur courage et de leur ténacité.

RPI

Le résultat de la consultation des parents d'élève des villages de Barbery, Montépilloy et Mont l'Evêque concernant le rattachement de Mont l'Evêque au RPI existant a donné lieu à un refus massif de la part des parents d'élèves de Barbery et Montépilloy.

CCPS

La Communauté de Communes du Pays de Senlis est confrontée à une crise grave dans la mesure où 13 communes 19, en profond désaccord avec le Président, ont décidé de ne plus siéger aux réunions de conseil communautaire et de ne plus participer aux travaux de commissions. Ces 13 communes souhaitent créer une nouvelle communauté de communes mieux adaptée à leurs problèmes et à leurs besoins, ce qui implique au préalable de dissoudre la CCPS.

Cette décision de dissolution appartient à Monsieur le Préfet qui réunira les 13 maires concernés le 10 décembre 2008 à ce sujet.

Eglise

Les travaux intérieurs de l'église se sont achevés le vendredi 21 novembre 2008 ce qui a permis à Monsieur le Maire de prendre un arrêté d'ouverture pour une célébration d'enterrement. Un grand nettoyage a eu lieu le samedi 06 décembre 2008 avec la participation de nombreux villageois volontaires que Monsieur le Maire tient à remercier particulièrement. Une date d'inauguration doit être fixée en liaison avec le Père Stéphane Janssens, curé de la Paroisse Saint Rieul de Senlis.

Fin de la séance à 22h25.

Fait les jours et heures susdits.

